

je ne crains pas de l'avouer. Je voudrais ajouter ceci: tous ceux d'entre nous qui essaient de se faire les dirigeants des groupements organisés de fonctionnaires ne cessent de leur répéter qu'ils doivent être disposés, s'ils veulent de plus grands avantages, à verser des cotisations plus élevées. Malheureusement, nous n'avons pas encore réussi à pousser bien loin cette éducation. Ils réclament toujours quelque chose mais dès qu'on essaie d'exiger un peu plus d'eux, c'est une autre histoire. La nature humaine étant ce qu'elle est, je me demande si les fonctionnaires actuellement en service seraient disposés, tout en sachant que s'ils atteignent l'âge de la retraite, ils se trouveront dans la même situation que les retraités d'aujourd'hui, à payer une plus forte cotisation afin de permettre aux retraités de toucher maintenant quelque chose et d'augmenter leur propre pension lorsqu'ils quitteront le service public. Je ne serais pas prêt à me prononcer là-dessus et à dire qu'ils seraient disposés à le faire.

Le PRÉSIDENT: En somme, la réponse est "non".

M. McCusker:

D. M. Whitehouse, s'il n'est pas question que les fonctionnaires publics actuellement à la retraite reçoivent de l'aide de la caisse, y a-t-il lieu d'étudier ici leur cas? Relèvent-ils du projet de loi à l'étude? Ne courons-nous pas le risque d'en retarder l'adoption?—R. Très franchement oui. J'hésite à m'exprimer ainsi devant le comité, mais comme je l'ai dit, j'ai rencontré ces gens dans tous les coins du pays et je les ai aidés à se former en associations. Ils possèdent maintenant une bonne organisation et je leur ai promis de dire un mot pour eux au comité. Je vois bien que le comité auquel je m'adresse n'est peut-être pas celui qu'il faudrait. Nous ne pouvons compter tirer quelque chose de la caisse en faveur des retraités mais nous espérons bien que le gouvernement essaiera, indépendamment du reste, de faire quelque chose pour les fonctionnaires de l'État actuellement à la retraite.

M. McCUSKER: Mon intention n'était pas de manquer de sympathie à l'égard de ces gens.

M. Brooks:

D. M. Whitehouse a déclaré que certains de ces fonctionnaires pourraient mourir, de 65 à 70 ans, faute de pension suffisante. Quelle est la différence entre le minimum et le maximum?—R. Je ne me rappelle pas avoir dit que certains de ces retraités pourraient mourir.

D. Je me souviens que le témoin a dit quelque chose en ce sens. Cela ne fait aucun doute.—R. J'espère que les journaux reproduiront exactement mes paroles. Je le répète, il est difficile de faire ce calcul parce que les barèmes de salaires diffèrent et que la pension se fonde sur le salaire reçu au cours des années de service. Un certain nombre de fonctionnaires à la retraite ne touchent pas plus de \$25 ou \$30 par mois, mais c'est parce qu'ils n'ont pas assez d'années de service pour augmenter leur pension.

M. McILRAITH: Le traitement était peut-être trop bas et la durée de l'emploi trop brève.

M. LESAGE: Il a fallu que l'emploi soit de courte durée si la pension n'est que de \$25 par mois.

M. Fraser:

D. M. Whitehouse a demandé que la pension se fonde sur cinq au lieu de dix ans. Ne serait-ce pas parce que les augmentations de traitement qui ont été accordées se situent au cours des six ou sept dernières années?—R. Depuis l'année 1944, nous avons bénéficié de six ou sept relèvements de traitement.